

Bonjour,

Face à la situation d'urgence que peuvent connaître les commerces et artisans de la CARPF, voici les aides que j'ai pu recenser.

Je vous remercie de relayer ces informations.

Bien à vous

1/ Conseil Régional IDF:

Point d'information pour les TPE/ PME : aides.economiques@iledefrance.fr

• La Région a réuni les acteurs économiques pour étudier avec eux les mesures de soutien aux PME et aux filières qui vont être très touchées. Il a été décidé de mettre en place **un plan d'urgence pour les PME** :

- Accélération du paiement pour les PME (moins de 30 jours).
- Faciliter l'accès massif aux prêts bancaires à hauteur de plus de 1 milliard d'euros grâce à son [Fonds de garantie BPI](#) (700 millions d'euros de nouveaux prêts garantis à 80% jusqu'à 6 millions d'euros. Prêt jusqu'à 7 ans), et grâce à l'élargissement de [Back'up Prévention](#) à toutes les PME touchées par le coronavirus qui anticipent une chute d'au moins 20% de leur chiffre d'affaires. La Région demandera aussi à BPI de passer ce prêt à taux zéro (contre 3,8% aujourd'hui). Rappel : prêt BPI couplé à un prêt bancaire. Prêt d'un montant de 35.000 à 400.000 euros sans garantie personnelle. Objectif : 5.000 PME aidées très rapidement.
- Pack relocalisation avec soutien aux filières (accompagnement personnalisé, appui à la recherche de sites en Île-de-France, assistance au recrutement, mobilisation de financements via les aides régionales [PM'up](#) et Innov'up).
- Garantie Zéro pénalité pour les fournisseurs en cas de défaillance.

• La Région vient en soutien aux **professionnels de la culture** les plus touchés avec la mise en place d'un fonds d'aide d'urgence de 10 millions d'euros pour le spectacle vivant, qui sera calibré en concertation avec les professionnels du secteur.

Voici les données pour les aides.

2/ BPIFRANCE

<https://contacts.bpifrance.fr/serviceclient/demande/siege>

Pour soutenir les entreprises dont l'activité est impactée par le coronavirus, Bpifrance a mis en place un numéro vert (0 969 370 240) afin de leur faciliter l'accès à l'information et de les orienter vers [ses directions régionales](#) pour traiter leurs problèmes de trésorerie.

Face au Covid-19, Bpifrance réagit. Depuis le 2 mars, des mesures d'accompagnement aux entreprises impactées par l'épidémie ont été prises. Bpifrance souhaite rassurer en rappelant qu'il pourra garantir des prêts de trésorerie des PME impactées par la crise. « Toutes les équipes sont mobilisées, à travers nos cinquante implantations régionales, pour soutenir les TPE et PME dans la crise qu'elles traversent à cause du Coronavirus. Le dispositif éprouvé de la garantie est une réponse d'impact massif, qui pourra les aider à passer ce cap difficile », a déclaré Nicolas Dufourcq, directeur général de Bpifrance.

Coronavirus, quel plan d'actions pour les entreprises impactées ?

- **Octroi de la garantie Bpifrance**, pour les prêts de trésorerie accordés par les banques privées françaises aux entreprises affectées par les conséquences du Coronavirus,
- **Prolongation des garanties classiques des crédits d'investissement**, pour accompagner les réaménagements opérés par les banques, sans frais de gestion,

- **Réaménagement des crédits moyen et long terme pour les clients Bpifrance**, sur demande motivée par le contexte.

Georges Planes, directeur de l'animation du réseau de Bpifrance, a expliqué la mise en place de ce dispositif : « Les entreprises expriment leurs demandes à leur banquier ; le banquier fait sa propre analyse du sujet, accorde un prêt et sollicite une garantie auprès de Bpifrance. Et nous, on prend l'engagement en cinq jours ouvrés de donner notre réponse », précise-t-il.

Comment nous faire part de votre besoin ?

Pour cela, remplissez notre [formulaire de demande en ligne](#) en cliquant ci-dessous.

3/ Gouvernement

Coronavirus: des mesures pour les entreprises françaises impactées

Bruno Le Maire, ministre de l'Economie et des Finances, et **Agnès Pannier-Runacher**, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Economie et des Finances, ont reçu ce vendredi 21 février les représentants des filières économiques et industrielles pour faire un point sur les conséquences du coronavirus sur les entreprises françaises. A cette occasion, des mesures d'accompagnements ont été annoncées.

L'épidémie de Coronavirus touche un certain nombre de chaînes de valeur industrielles, qui ont rencontré des difficultés d'approvisionnement, ainsi qu'un certain nombre de PME, en particulier dans les secteurs du tourisme, de l'hôtellerie et de la restauration. A ce stade, l'épidémie pourrait avoir un impact de 0,1 point sur la croissance économique française cette année.

Afin de soutenir au mieux les entreprises françaises impactées, les ministres ont annoncé la mobilisation de dispositifs d'accompagnement. La mise en œuvre et le suivi de ces mesures seront coordonnés par la Direction générale des entreprises.

Les mesures d'accompagnement mobilisables par les entreprises :

- L'application de mesures de soutien au cas par cas aux entreprises qui rencontreraient des difficultés sérieuses, et notamment :
 - Le report d'échéances sociales et/ou fiscales (URSSAF, impôts) ;
 - Le cas échéant, un plan d'étalement de créances avec l'appui de l'Etat et de la Banque de France ;
 - L'obtention ou maintien d'un crédit bancaire via Bpifrance, qui se portera garant de tous les prêts de trésorerie dont les entreprises pourraient avoir besoin à cause de l'épidémie ;
 - Le financement des salariés par le mécanisme de chômage partiel ;
 - L'appui au traitement d'un conflit avec des clients ou fournisseurs ;
- L'Etat considère le Coronavirus comme un cas de force majeure. Cela veut dire que pour tous les marchés publics d'Etat, des pénalités de retards ne seront pas appliquées.
- Le ministre de l'Economie et des Finances en lien avec le Gouverneur de la Banque de France a décidé de mobiliser la médiation du crédit pour accompagner sur les territoires dans les départements toutes les PME qui auraient besoin de renégocier leurs contrats et de renégocier leurs crédits.
- Les ministres ont demandé aux grands donneurs d'ordre de faire preuve de solidarité vis-à-vis de leurs fournisseurs et sous-traitants qui pourraient avoir de plus en plus de mal à s'approvisionner et à respecter les délais de livraison.

- La mise à disposition de toutes les [informations](#) utiles sur la situation d'activité et logistique dans les différentes provinces chinoises. Les entreprises pourront connaître l'état exact de la situation, province par province, ainsi que dans les grands ports chinois où arrivent les exportations en provenance de France et d'Europe.
- L'accélération des procédures d'agrément dans certaines filières pour les nouvelles sources d'approvisionnement, en particulier pour le secteur de la construction ou de la chimie afin de les aider à diversifier leurs sources d'approvisionnement tout en respectant les normes sociales, environnementales et européennes.
- Le lancement d'une réflexion sur la sécurisation des approvisionnements pour certaines filières stratégiques, comme la filière automobile, afin de les faire gagner en indépendance par rapport à leurs approvisionnements à l'étranger.

En résumé

Des mesures immédiates de soutien aux entreprises

Face à l'épidémie du Coronavirus Covid-19, le Gouvernement a mis en place **des mesures de soutien immédiates aux entreprises** :

- Des **délais de paiement d'échéances sociales et/ou fiscales** (URSSAF, impôts) : [en savoir plus](#) (*mise à jour du 13/03/2020*)
- Dans les situations les plus difficiles, des **remises d'impôts directs** pouvant être décidées dans le cadre d'un examen individualisé des demandes ;
- Un soutien de l'État et de la banque de France (médiation du crédit) pour négocier avec sa banque un **rééchelonnement des crédits bancaires** ;
- La mobilisation de Bpifrance pour garantir des **lignes de trésorerie** bancaires dont les entreprises pourraient avoir besoin à cause de l'épidémie ;
- Le maintien de l'emploi dans les entreprises par le dispositif de **chômage partiel simplifié et renforcé** ;
- L'**appui au traitement d'un conflit** avec des clients ou fournisseurs par le médiateur des entreprises ;
- La reconnaissance par l'État du Coronavirus comme un **cas de force majeure** pour ses marchés publics. En conséquence, pour tous les marchés publics d'État, les pénalités de retards ne seront pas appliquées.

>> **Fiche à télécharger** : [Les mesures de soutien et les contacts](#) [PDF; 237 Ko]

Pour être accompagné dans vos démarches, vous pouvez contacter :

Ile-de-France	idf.continuite-eco[@]direccte.gouv.fr	01 70 96 14 15
• le référent unique des CCI et CMA :		
CCI France	entreprises-coronavirus[@]ccifrance.fr	01 44 45 38 62
CMA France	InfoCovid19[@]cma-france.fr	01 44 43 43 85